



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

Dijon, le **14 OCT. 2025**

Pôle patrimoines
Affaire suivie par : Virginie Fassenet
Tél : 03.81.65.72.15
Mél : virginie.fassenet@culture.gouv.fr

Monsieur le Maire,

Votre commune est engagée dans la modification de son aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et dans la création d'un périmètre délimité des abords (PDA). Ces deux démarches se trouvent en phase de lancement de l'enquête publique. Toutefois, si l'enquête publique liée à l'AVAP relève de votre compétence, celle du PDA relève de l'État.

Les dispositions des articles L.123-6 et R.123-7 du code de l'environnement permettent de procéder « à une enquête unique lorsque les enquêtes de plusieurs projets, plans ou programmes peuvent être organisées simultanément et que l'organisation d'une telle enquête contribue à améliorer l'information et la participation du public » et « dès lors que les autorités compétentes pour prendre la décision désignent d'un commun accord celle qui sera chargée d'ouvrir et d'organiser cette enquête ».

A ce titre, vous sollicitez, par courrier du 1^{er} septembre 2025, l'organisation par la commune de Beaune, de l'enquête publique unique relative à la modification n°1 de l'AVAP et au PDA.

Dans un souci de clarté pour la population et conformément à votre demande, j'ai donc l'honneur de vous confier l'organisation de l'enquête publique liée au périmètre délimité des abords conjointement à celle de la modification n°1 de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le préfet de région

Paul MOURIER

Monsieur Alain SUGUENOT
Maire de Beaune
Président de la communauté d'agglomération
Beaune Côte et Sud
Direction du patrimoine et des paysages urbains
BP 30191
21205 BEAUNE Cedex

Copie à : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de Côte-d'Or